



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Objet : Installations Classées pour la Protection de
l'Environnement

Société LES ENTREPÔTS DE L'OISE à Le Meux
IC/0552/22-JUD

Réf : courrier du 13 septembre 2022

Beauvais, le **19 OCT. 2022**

Monsieur le Directeur,

Par courrier visé en référence, vous m'informez avoir pris connaissance du rapport de visite d'inspection du 19 août 2022 et de la nécessité de procéder, sans délai, à l'évacuation des produits stockés dans la mezzanine de la cellule 2 du bâtiment 2 de votre établissement sis Z.I n° 1 de Le Meux, rue de la Grande Prée à Le Meux.

Vous portez également à ma connaissance les dispositions de protection incendie en place au niveau de cette installation et sollicitez donc un délai supplémentaire, jusqu'au 15 octobre 2022, afin de procéder à l'évacuation de la mezzanine.

Au vu des éléments transmis, je vous informe que l'inspection procédera à une inspection du site à partir du 15 octobre, afin de vérifier que vous avez procédé à l'évacuation des produits stockés dans la mezzanine de la cellule 2 du bâtiment 2.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général.

Sébastien LIME

M. Jean-Sébastien BEBEN
Directeur de la société LES ENTREPÔTS DE L'OISE
3 route de Choisy
60200 COMPIÈGNE